



PRÉFET
DE VAUCLUSE

Liberté
Égalité
Fraternité



Où est-il exigé et pour qui ?

Quelles sont les preuves acceptées ?

pass COVID-19 sanitaire

12 à 15 ans inclus

- Événements culturels et festifs
- Établissements recevant du public (cinémas, théâtres, musées, compétitions sportives...)

12 ans et plus

Hôpitaux, cliniques, Ehpad et maisons de retraite (patients, accompagnants et visiteurs)*.

*Sauf situation d'urgence.

pass COVID-19 vaccinal

16 ans et plus

- Événements culturels et festifs
- Dans les établissements recevant du public (cinémas, théâtres, bars, restaurants, discothèques...)

- **Certificat de vaccination** attestant d'un schéma vaccinal complet

- **Certificat de rétablissement** datant d'au moins 11 jours et moins de 6 mois

- **Certificat de test négatif** de moins de 24h

- **Certificat de contre-indication** à la vaccination

- **Certificat de vaccination** attestant d'un schéma vaccinal complet

- **Certificat de rétablissement** datant d'au moins 11 jours et moins de 6 mois

- **Certificat de contre-indication** à la vaccination

Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24h est possible jusqu'au 15/02 pour les personnes ayant reçu leur 1^{ère} dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur 2^{ème} dose.

Téléchargez
l'application
TousAntiCovid



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)